

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1861.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. VAN VOLXEM.

Demande du sieur Eugène Jean Antoine LALIEUX.

MESSIEURS,

Le sieur Lalieux est né à Bruxelles, le 13 septembre 1836, de parents belges. Engagé volontaire aux guides, le 19 septembre 1854, il y tint une conduite très-régulière; son congé lui fut, sur sa demande, accordé au bout de deux ans; il ne fut pas astreint au service comme milicien de la classe de 1856, parce que son numéro ne l'appela point à l'activité.

Étant parti pour Paris afin de se perfectionner dans sa profession d'ébéniste, il se laissa entraîner à prendre, sans autorisation du Gouvernement belge, du service dans le 2^e régiment étranger cantonné en Algérie. Sa conduite, en France, n'a donné lieu à aucun reproche. Ne pouvant s'habituer au genre de vie des troupes françaises, il demanda et obtint la résiliation de son engagement. Revenu en Belgique il s'y est marié avec une Belge et vient solliciter la faveur d'obtenir la naturalisation ordinaire.

J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, au nom de votre commission, la prise en considération de la demande de l'impétrant qui remplit les conditions voulues pour l'obtenir et s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Le Rapporteur,
JULES VAN VOLXEM.

Le Président,
H. DE BROUCKERE.
